



Ambassade de France en Suisse

Berne, le 17 avril 2020

Suisse – veille économique et financière Veille Covid-19 - semaine du 13 au 17 avril

	Au 16/04	Var vs 08/04
EUR/CHF	1,0519	-0,31%
USD/CHF	0,9662	-0,63%
SMI	9439,91	+0,08%
Taux 10a	-0,37	-12pb

I. Faits marquants : La stratégie de reprise des activités économiques annoncée par le Conseil fédéral comportera trois étapes

Les étapes décidées le 16 avril par le Conseil fédéral sont les suivantes :

1. **Première étape (27 avril)** : Le Conseil fédéral a décidé d'assouplir les restrictions pour les activités qui n'impliquent que peu de contacts directs, qui n'occasionnent pas de flux importants de personnes et pour lesquelles il est facile de mettre en place des plans de protection. Les hôpitaux pourront notamment à nouveau pratiquer toutes les interventions. Les cabinets médicaux, les salons de coiffure et les instituts de beauté, les magasins de bricolage, les jardineries, les pépinières et les fleuristes pourront également rouvrir.
2. **Deuxième étape (11 mai)** : Le Conseil fédéral prévoit la réouverture des écoles obligatoires, des autres commerces et des marchés. Il confirmera cette décision lors de sa séance du 29 avril.
3. **Troisième étape (8 juin)** : Le Conseil fédéral prendra sa décision d'ici la fin mai sur les modalités de cette étape. L'exécutif fédéral déterminera les suites du plan de déconfinement en fonction des résultats sanitaires des deux premières étapes. Il prévoit a priori la réouverture des établissements de divertissement et de loisirs tels que musées, bibliothèques, jardins botaniques et zoos, ainsi que l'assouplissement de l'interdiction de rassemblement.

Le Conseil fédéral souhaite coordonner les étapes de sa stratégie entre les cantons. L'objectif est ainsi d'appliquer en même temps les reprises d'activité afin d'éviter les distorsions de concurrence sur le territoire.

II. Situation sanitaire

1. Epidémiologie au : 17 avril 2020, 15h00

	Cas confirmés source OFSP (et source cantons)	Décès source OFSP (et source cantons)
Vendredi 17 avril	27 078 (26 767)	1 059 (1 305)
Jeudi 16 avril	26 913 (26 642)	1 050 (1 297)
Mercredi 15 avril	26 910 (26 387)	1 038 (1 261)
Mardi 14 avril	26 724 (26 079)	1 013 (1 206)

III. Mesures de restriction

1. L'allègement des restrictions est conditionné au respect de règles visant à éviter une nouvelle prolifération du coronavirus

- Les branches de l'économie devront présenter un plan de conformité aux règles de distanciation sociale et d'hygiène, notamment concernant la possibilité de port du masque. Le Conseil fédéral développera des concepts de protections généraux qui devront être affinés par chaque branche. Les cantons seront responsables du respect des règles de sécurité et d'hygiène.
- Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) doit trouver une entente entre les différentes branches des transports publics pour garantir le respect de règles sanitaires suffisantes pour permettre le transport des élèves à partir de la réouverture des écoles obligatoires prévue le 11 mai.
- Les grandes manifestations de plus de 1000 personnes seront permises ultérieurement et seront la dernière catégorie que le Conseil fédéral autorisera. Les interdictions de manifestation et de rassemblement de plus de 5 personnes ne seront donc pas levées lors des deux premières étapes.

2. Mesures particulières pour certains cantons

- Le canton de Berne a débloqué une seconde tranche de 10 millions de francs à fonds perdus en faveur de l'économie, après la première du même montant le 26 mars, afin d'inciter les entreprises à poursuivre leurs activités d'innovation et leurs projets de développement en évitant le recours au chômage partiel.

3. Réactions du monde politique et économique

- Après les annonces faites par le Conseil fédéral, le syndicat GastroSuisse dénonce le flou laissé autour du secteur de la restauration et des bars concernant les allègements de restrictions. Le Conseil fédéral a annoncé, le 17 avril, prévoir des stratégies spécifiques à ce secteur.
- Les différents partis politiques suisses saluent la stratégie d'allègement des restrictions annoncée par le Conseil fédéral jeudi. Seul l'UDC la dénonce, le parti souhaitant un retour à la normale pour tous les secteurs économiques au plus vite.

IV. Mesures économiques

1. Recours massif au chômage partiel

- Swiss Re et l'Union patronale suisse appellent les entreprises à ne pas licencier. Alors que la Confédération prévoit, dans un scénario négatif, que le chômage pourrait s'élever à 7% contre 2,9% en mars et que l'Union syndicale suisse dénonçait les licenciements actuels, ces deux acteurs économiques invoquent l'importance de maintenir l'emploi pour faciliter la reprise de l'activité.
- Des demandes de chômage partiel ont été faites pour 1,76 million de personnes en Suisse, soit 34% de la population active. Cette proportion monte à 52% dans le canton du Tessin.

2. Cautionnement solidaire – renforcement des mesures de lutte contre les abus

- Afin de prévenir l'abus dans l'utilisation des prêts garantis par la Confédération dits « cautionnements solidaires », la procédure standard de contrôle des statuts des entreprises bénéficiaires de cautionnement est simplifiée. Ces contrôles des statuts ne nécessitent plus une autorisation préalable des entreprises contrôlées. Les possibilités de sanctions déjà prévues en cas d'utilisation des fonds issus du cautionnement solidaire à des fins non prévues par l'ordonnance de mise en œuvre ont été renforcées par l'ajout explicite d'une responsabilité des organes dirigeants.

3. Situation des indépendants

- Le Conseil fédéral a élargi l'assujettissement aux allocations pour perte de gain de façon rétroactive au 17 mars pour les indépendants indirectement touchés par les mesures de restriction de la Confédération. Ce droit durera 2 mois maximum. Cette mesure a été saluée par l'union syndicale suisse.

4. Loi sur les faillites

- A la suite de l'annonce faite le 8 avril, le Conseil fédéral a adopté le 16 avril une ordonnance comportant plusieurs mesures pour prévenir les faillites, notamment un sursis protégeant les PME et indépendants d'une insolvabilité due à la crise du covid-19.

5. Relance de l'économie

- Dans un entretien avec Sonntagsblick, la Présidente de la Confédération, Simonetta Sommaruga, a annoncé que la Suisse aurait besoin d'impulsions pour relancer l'économie. Mme Sommaruga a indiqué que le Conseil fédéral envisage de consacrer plusieurs milliards de francs suisses supplémentaires à l'entretien des chemins de fer, la promotion des énergies renouvelables et la rénovation des bâtiments, afin de garantir commandes et emplois pour l'industrie.

6. Frontières

- Interpharma, représentant du secteur pharmaceutique suisse, milite contre les tentations politiques de fermeture des frontières qui auraient de graves conséquences pour le secteur, notamment dans la lutte contre le Covid-19.

7. Parlement fédéral

- La commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N), la commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) et la délégation des finances du Parlement fédéral ont chacune émis certaines observations concernant les mesures économiques décidées par la Confédération.
- La délégation des finances du Parlement fédéral a approuvé le caractère urgent de 775 millions parmi les 2,24 milliards de francs demandés par le Conseil fédéral le 8 avril en visant en priorité l'acquisition de matériel médical ; le reste des crédits sera examiné lors de la séance du 4 au 8 mai.

VI. Secteur financier

- Les 70 caisses de pensions suisses ont toutes eu une performance négative en mars, selon le rapport mensuel d'UBS, notamment à cause des conséquences de la crise du covid-19 sur les marchés financiers. Si la moyenne est de -5,61%, les caisses de pension gérant plus de 300 millions CHF et plus d'un milliard CHF s'en tirent mieux que celles gérant moins de 300 millions CHF (respectivement -5,37%, -5,08% et -6,17%).
- L'exploitant de l'aéroport de Zurich, Flughafen Zürich, a annoncé renoncer à la distribution de dividendes pour l'exercice 2019. L'horloger Swatch Group a de son côté annoncé réduire les dividendes versés au titre 2019 de 30%.

VII. Secteurs non financiers

- Le Conseil fédéral étudie avec d'autres états, notamment l'Allemagne et la compagnie Lufthansa, un soutien aux aéroports et aux compagnies aériennes. La Confédération réfléchit à des crédits bancaires ou un soutien financier de l'Etat soumis à des conditions subsidiaires.

- Le Conseil fédéral a lancé un programme national de recherche spécial « covid-19 » d'une durée de 2 ans et doté de 20 millions de francs, sous la direction du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Un appel à projets sera lancé d'ici le 30 avril.
- Le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance sur les denrées alimentaires pour une durée de 6 mois à partir du 16 avril 2020 en permettant de tolérer certains écarts entre la composition des produits et les informations contenues sur l'emballage de ceux-ci. Les produits concernés devront être signalés par un autocollant rouge et les informations de composition devront être disponibles sur internet.
- Le nombre de passagers à l'aéroport de Zurich-Kloten a chuté de 63% en mars en glissement annuel, le nombre de vols a diminué de 49,5%. Les prévisions pour le mois d'avril sont pires encore, puisque l'ensemble du mois sera affecté par les mesures de restriction décidées mi-mars. La compagnie aérienne Swiss a décidé de prolonger son programme minimum de vols jusqu'au 17 mai.
- La PME BCD Microtechnique SA a annoncé la production de 160 appareils d'assistance respiratoire non invasifs d'ici fin avril. Les premières machines ont été construites et les tests sont en cours. Sensirion, société zurichoise de micro-capteurs, a développé un débitmètre optimisé pour appareils d'assistance respiratoire. Roche développe un test sérologique pour détecter les anticorps liés au SARS-CoV-2 et espère obtenir le marquage CE et l'autorisation de la FDA (Etats-Unis) et rendre disponible le test début mai.
- ABB a signé un contrat-cadre de 5 ans avec le groupe Interconexión Eléctrica SA (ISA), société de services publics d'Amérique du Sud. Le géant zurichois de l'électrotechnique va construire un réseau pour un montant de 100 millions de dollars (96,2 millions de francs).
- La production suisse d'électricité (après déduction de la consommation due au pompage d'accumulation) a atteint 67,8 milliards de kWh en 2019. L'excédent d'exportation physique s'est monté à 6,3 milliards de kWh.
- Le Conseil fédéral a décidé de faire examiner la nécessité, la conception, l'utilité et la faisabilité d'un nuage informatique suisse (« Swiss Cloud ») avec le concours des cantons et de spécialistes des milieux économiques et scientifiques et a demandé à être informé des résultats d'ici à la fin du mois de juin 2021. Ceux-ci devront montrer dans quels domaines il faut prendre des mesures pour améliorer la souveraineté de la Suisse en matière de données et réduire la dépendance suisse par rapport aux prestataires internationaux.